

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 septembre 2014

Convocation du 8 septembre 2014

Le treize septembre deux mille quatorze à onze heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aillant sur Milleron, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Lysiane CHAPUIS, Maire.

Présents : Mme Lysiane CHAPUIS, Mme Karine CAILLERE-GAUTIER, M. Michel FOURNIER, Mme Muguette BOURDOIS, M. Gérard NAUDIN, Mme Elizabeth GROENEWEG M. Jean-Yves BRAULT, M. Jacques MEHAY.

Absents excusés :

M. Jordan JACHIMOWIEZ représenté par M. Michel FOURNIER

M. Jonathan LEFRANC

Mme Christine PASQUET représentée par Mme Lysiane CHAPUIS

Secrétaire de séance : Mme Karine CAILLERE-GAUTIER

Le procès-verbal de la séance du 29 août 2014 est approuvé à l'unanimité

VOTE DU BUDGET 2014 "VILLAGE D'ARTISANS"

Mme le Maire fait un bref rappel du budget annexe :

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal a créé un budget annexe relatif aux Délétangs et a dénommé ce budget annexe : "Village d'Artisans".

Par délibération du 25 juillet 2014, le Conseil Municipal a contracté une convention de financement à options multiples de 370 000 €.

Ce jour, il convient de procéder au vote de ce budget afin de pouvoir régler les factures liées aux travaux des Délétangs.

Un extrait du budget primitif est distribué aux membres du conseil municipal.

Mme le Maire donne lecture du budget 2014 "Village d'Artisans".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE le budget primitif 2014 "Village d'Artisans" qui s'équilibre :

- en fonctionnement à la somme de 150,00 €,

- en investissement à la somme de 370 000,00 €.

DECISION MODIFICATIVE

Afin de pouvoir honorer cette année les intérêts réglés à l'échéance de l'emprunt du budget annexe "Village d'Artisans", il convient de verser une subvention exceptionnelle de 150 € à ce budget par le budget principal de la commune.

Afin d'alimenter le compte 6748 – *Autres subventions exceptionnelles* – il convient de prendre la décision modificative suivante :

– Compte 6554 -150,00 €

– Compte 6748 + 150,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE la décision modificative proposée.

CONVENTION RETROACTIVE DU REGROUPEMENT SCOLAIRE

Lors du conseil municipal du 29 août dernier, Mme le Maire signalait à l'ensemble des élus qu'une convention rétroactive (2008-2014) relative à l'école de regroupement Saint Maurice sur Aveyron, Aillant sur Milleron, Le Charme était établie à la demande de M. le Sous-Préfet en présence de Mme Cocard, Trésor Public et des 3 maires concernés.

Ce jour, Mme le Maire donne lecture de cette convention et donne quelques explications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention rétroactive (2008.2014),

ENCOURAGE vivement Mme le Maire à établir une nouvelle convention pour le 1^{er} janvier 2015, avec les communes de Saint Maurice sur Aveyron et de Le Charme, afin d'éviter les désagréments rencontrés précédemment. Cette signature de convention suppose la présentation d'un budget prévisionnel établi entre les 3 communes ainsi que la mise en place d'un budget annexe par la commune de Saint Maurice sur Aveyron.

INFORMATIONS DIVERSES

• Arasement d'accotement

Mme le Maire signale avoir été sollicitée par la Communauté de Communes pour répertorier les endroits de la commune nécessitant de l'arasement d'accotement. Après avoir fait le tour avec l'employé communal ; il semblerait que la route de Rogny (du cimetière au carrefour de la route de Dammarie et des Petits Bergers) semble être l'endroit le plus urgent pour de l'arasement. La Communauté de Communes a été avertie en ce sens.

• Manifestations à venir

18 octobre – Salon du livre et fête du cidre

Devant le succès remporté par les 2 précédentes fêtes du cidre et du salon du livre (octobre 2012 en présence de Radio France Bleue Orléans (500 personnes) et en octobre 2013), la municipalité poursuit l'organisation de cette belle manifestation. Le salon du livre aura lieu dans la salle polyvalente et dans la bibliothèque avec des animations tant pour les adultes que pour les enfants. Le cidre pour consommation immédiate sera "fabriqué sur place de façon artisanale". Les produits locaux seront à l'honneur (pommes, boudin aux pommes, crêpes, miel, ...) Entre 12h et 14h, une restauration sur place sera organisée.

Commémoration guerre 14-18

Au cours du mois de novembre la municipalité organisera des manifestations autour de la guerre 14-18.

11 novembre :

Commémoration à 13h avec défilé et l'amicale de Musique de Châtillon-Coligny

A 17h : inauguration de l'exposition sur la guerre 14-18 en présence de personnalités

11-12-13 novembre

Exposition ouverte dans la salle polyvalente.

15 novembre en soirée

Spectacle débat sur la guerre 14-18 par Marie du Berry

22 novembre en soirée

Conférence par Jacques Hardy d'après le livre de Maurice Genevoix "Ceux de 14".

Fêtes de Noël

Les fêtes de Noël, comme chaque année depuis 2008 sont prévues début décembre soit le samedi 6 décembre (spectacle et goûter pour les enfants) et le dimanche 7 décembre (repas pour les aînés).

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 7 novembre à 20h.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h30.